



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 18 septembre 2017, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de l'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), d'informer le Secrétaire général que le Gouvernement indonésien a créé un registre national des objets lancés dans l'espace, dont il assure la mise à jour.

Le point de contact pour ce registre est le Centre pour les technologies de l'information et les normes aérospatiales de l'Institut national indonésien de l'aéronautique et de l'espace, créé en vertu de la loi spatiale indonésienne n° 21 de 2013. Les coordonnées du Centre sont les suivantes :

Centre pour les technologies de l'information et les normes aérospatiales
Institut national indonésien de l'aéronautique et de l'espace
Jalan Pemuda, Persil n° 1 Rawamangun
Jakarta Timur 13220, Indonésie
Téléphone : +62 21 4892802
Télécopie : +62 21 4892884
Courriel : pustispan@lapan.go.id, chusnul.tri@lapan.go.id

Le registre national indonésien des objets lancés dans l'espace peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : https://lapan.go.id/index.php/indonesia_space_object_registry.

